MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 651

12 septembre 2000

SOMMAIRE

Achilles, S.à r.l., Luxembourg page	31243	Luxatlantic Overseas Airlines S.A., Sandweiler	
Bugatti S.A., Luxembourg 31232,	31233	Luxconsult S.A., Luxembourg	31219
Café Caravella, S.à r.l., Dudelange		Luxembourg Corporation Company S.A., Luxem-	
(The) Car Transport, S.à r.l., Abweiler 31241, 31242,	31243	bourg 31219,	
Consult ++ S.A., Luxembourg		Lux Leasing S.A., Luxemburg	
Diantus Holdings S.A., Luxembourg	31202	Lynch Holding S.A., Luxembourg	31221
Dunsany Luxembourg S.A., Luxembourg 31202,		Madiva Investments S.A., Luxembourg 31221,	31222
Erano S.A., Luxembourg	31204	Maison Charles Krecké, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31222
European & Assist S.A., Luxembourg 31203,	31204	Mava Holding S.A., Luxembourg	31222
Europortal S.A., Luxembourg	31205	Mersci, S.C.I., Steinsel	31224
Far and High S.A., Huldange 31205,	31206	Mills Ontario Acquisitions L.C.C. Luxembourg Branch,	
Fidusud S.A., Luxembourg	31206	Luxembourg	31223
(La) Financière HDI S.A., Luxembourg	31217	Mitol Holding S.A., Luxembourg	31224
Finoblig S.A. & Cie, S.C.A., Luxembourg	31206	M.M.C.A., Multimedia Consulting & Advertising S.A.,	
Finoblig S.A., Luxembourg	31206	Luxembourg	31225
Fin.Op. S.A., Luxembourg	31207	Moda Brand Holding S.A., Luxembourg	31224
Finora S.A. Holding, Luxembourg	31207	Molene Financière Holding S.A., Luxembourg	31225
Finsan S.A., Luxembourg	31207	Mondial Forni International S.A., Luxembourg	31226
F.L. Promo, S.à r.l., Dudelange	31228	Newcastle S.A., Luxembourg	31226
Franklin Templeton Investment Funds, Sicav, Luxbg	31208	Newmedia Investment S.A., Luxembourg	31227
Friture Irène S.A., Bertrange	31208	New Millennium, Sicav, Luxembourg	31227
G.F.I. S.A., Gestion Financière International, Luxbg	31209	News Arts Nouveaux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31227
Ghisolfi Financière S.A., Luxembourg	31207	Nightingale Finance S.A., Luxembourg	31228
Giant Holding S.A., Luxembourg	31210	Padana Lux S.A., Luxembourg	31228
Gonnord Investments, Luxembourg		Peremo S.A.H., Luxembourg	31231
Hampstead International Realty S.A., Luxembourg	31211	Perl S.A., Luxembourg	31232
Heiderscheid Triny Transports Internationaux, Ein-		Pictet World Securities Fund, Luxembourg	31232
mannhandelsgesellschaft mbH, Kehlen	31211	P.I.L., Participations et Investissements Lux S.A.,	
Iberilux S.A., Luxembourg	31211	Luxembourg 31230,	31231
IF., International Franchising Holding S.A., Luxbg	31212	Placidia Immobilière S.à r.l., Luxembourg	
Immobilière Bei, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31213	Planetarium Advisor S.A., Luxembourg	31231
Immobilière Royale S.A., Luxembourg	31209	Porcelaines Mendes, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31234
Innamorati, S.à r.l., Belvaux	31213	Proteus S.A., Luxembourg	31233
International Drinks Company S.A., Luxembourg	31213	Restaurant-Pizzeria La Bella Vita, S.à r.l., Weiler-la-	
International Marketing Development S.A., Luxbg	31213	Tour	31236
Interstyle Holding S.A., Luxembourg 31213,	31214	Rodberg, S.à r.l., Luxembourg	31233
Isaver S.A., Luxembourg	31210	Rucari, S.à r.l., Luxembourg	31233
Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg	31212	Sabah Trustees International Holding S.A., Luxemburg	31238
Keker S.A., Luxembourg	31214	Saint Aubin Développement S.A., Luxembourg	31238
Kotalux S.A., Luxembourg	31215	Setrac, S.à r.l., Strassen	31239
Kuranda S.A., Luxembourg	31216	Silkroad/Lux Café Snack, S.à r.l., Luxembourg	31239
Lampertsbierger Broutkescht, S.à r.l., Luxembourg	31216	Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg 31238,	31239
Leola International S.A., Luxembourg	31217	Société de Gestion de l'Euro Global Investment Fund	
Lirepa S.A., Luxembourg	31216	S.A., Luxembourg	31236
Loda Victoria Investment Company S.A.H., Luxbg	31217	Société Européenne de Conserve S.A., Luxembourg	31239
Loina Holdings S.A., Luxembourg	31218	Société Immobilière du Parc des Expositions de	
Lowell S.A., Luxembourg	31218	Luxembourg S.A., Luxembourg 31236,	
LPA S.A., Luxembourg	31218	Startrust Holding S.A.H., Luxembourg	31240

DIANTUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.227.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour DIANTUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(27369/783/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

DUNSANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.912.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 11 mai 2000

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Sala Oscar Angel qui désigne COLNEY ENTER-PRISES comme secrétaire et l'assemblée choisit Monsieur Sala comme scrutateur.

La présidence constate que 1.250 actions au porteur (soit 100%) sur 1.250 actions de capital sont présentes et que les actionnaires se reconnaissent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour. L'assemblée est donc valablement constituée et accepte de discuter et de voter sur l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Démission et nomination d'administrateur.

Délibérations

A l'unanimité des voix, l'assemblée accepte la démission comme administrateur, à dater de ce jour, de Madame Yacem Emilia. Décharge pleine et entière de sa gestion lui est donnée.

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de nommer Monsieur Sala Angel Oscar domicilié à calle Acasubi 2276, Luis Guillon, Monte Grande, Argentina, comme administrateur, pour un ternie de six ans, à partir de la date de la présente. Le conseil se compose dorénavant des membres suivants:

- 1. DUNSANY INVESTMENTS CORPORATION, représentée par son directeur unique Monsieur Sala Oscar Angel,
- 2. COLNEY ENTERPRISES, représentée par son directeur unique Monsieur Sala Oscar Angel,
- 3. Monsieur Sala Oscar Angel.

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'un original des présentes pour acomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de communication, auprès de toute autorité ou service public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

Liste des personnes présentes à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 11 mai 2000

Actionnaires	Actions détenues	Actionnaire présent	Actionnaire représenté par	Date
Monsieur Sala	1.248	oui	-	11 mai 2000
Monsieur Sala	2	oui	-	11 mai 2000
		Signature	Signature	Signature
		Président	Secrétaire	Scrutateur
Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000	, vol. 537, fol. 2,	case 5 Reçu 500 f	rancs.	

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27375/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

DUNSANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.912.

Constituée originairement sous la dénomination de DUNSANY HOLDING S.A. suivant acte reçu par le Notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1997, publié au Mémorial C page 34444 de l'année 1997; la dénomination a été changée en DUNSANY LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C page 3211 de l'année.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblé générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 mai 2000, que:

A été acceptée la démission, en tant qu'administrateur, de Madame Yacem Emilia Carmen; décharge de sa gestion lui a été donnée.

A été nommé au poste d'administrateur pour un terme de six ans, Monsieur Sala Angel Oscar domicilié à calle Acasubi 2276, Luis Guillon, Monte Grande, Argentina, à partir de la date de ce jour.

Le conseil se compose dorénavant des membres suivants:

- 1. DUNSANY INVESTMENTS CORPORATION, P.O. Box 3174, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son directeur unique Monsieur Sala Oscar Angel;
- 2. COLNEY ENTERPRISES, P.O. Box 3174, Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, représentée par son directeur unique Monsieur Sala Oscar Angel;
 - 3. Monsieur Sala Oscar Angel, calle Acasubi 2276, Luis Guillon, Monte Grande, Argentina.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27374/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

DUNSANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 60.912.

Constituée originairement sous la dénomination de DUNSANY HOLDING S.A. suivant acte reçu par le Notaire Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1997, publié au Mémorial C page 34.444 de l'année 1997; la dénomination a été changée en DUNSANY LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C page 3.211 de l'année.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 11 mai 2000, que:

- 1. Monsieur Sala Oscar Angel est nommé président du conseil;
- 2. le conseil donne, à partir de ce jour, à Monsieur Sala Oscar Angel et DUNSANY INVESTMENTS CORPORATION, à chacun d'eux individuellement, les pouvoirs suivants: «Monsieur Sala et DUNSANY INVESTMENTS CORPORATION jouiront, chacun d'eux individuellement, d'un pouvoir d'administration et de disposition sans limitation quant à la nature des actes mais à concurrence d'un maximum de 100 millions de francs luxembourgeois ou son équivalent, par acte. Visàvis de tout tiers, personne physique ou morale, de droit privé ou public, nationale ou étrangère, la société sera valablement représentée et engagée, en toutes circonstances, sous la réserve de somme ci-dessus mentionnée, par la seule signature d'une des deux personnes mentionnées ci-dessus, sans qu'ils ne doivent exhiber une décision préalable ou ratification quelconque du conseil. En outre, ils pourront représenter chacun individuellement, sans limitation aucune ni même de somme, la société à toute assemblée générale ou tout conseil ou association dans lesquels la société aurait à siéger»;
 - 3. le conseil décide de transférer, ce jour, le siège social au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27373/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2000 Procès-verbal

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. Henri Sonveau, avec à l'ordre du jour les points suivants:

- 1. Démission d'un administrateur, Madame Stainier.
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Michel Renson.
- Le capital est entièrement représenté par:
- M. Adelin Nagels,
- M. Victor Kauffmann,
- M. Henri Sonveau,
- M. Michel Renson.
- Le président expose les raisons personnelles qui provoquent cette démission.
- La démission de Mme Stainier est acceptée à l'unanimité.
- La nomination de M. Michel Renson est acceptée à l'unanimité.
- Le conseil d'administration se compose donc maintenant de M. Henri Sonveau, administrateur-délégué, et de MM. Kauffmann et Renson, administrateurs.

La séance est levée à 11.20 heures.

H. Sonveau administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27386/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Conseil d'administration du 28 avril 2000

Procès-verbal

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de M. Henri Sonveau, avec à l'ordre du jour les points suivants:

- 1. Nomination d'un administrateur-délégué.
- 2. Définition des pouvoirs de signature.

Sont présents:

- M. Victor Kauffmann, administrateur,
- M. Henri Sonveau, administrateur.
- M. Michel Renson, administrateur.

Décisions

M. Henri Sonveau est nommé au poste d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration se compose donc maintenant de M. Henri Sonveau, administrateur-délégué, et de MM. Kauffmann et Renson, administrateurs.

Les deux administrateurs doivent signer conjointement pour toute opération financière engageant la société.

La séance est levée à 12.15 heures.

H. Sonveau administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27385/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

ERANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.260.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature

Un mandataire

(27379/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

ERANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.260.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue au siège social de la société en date du 9 mai 2000 à 10.30 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 145.667,-.

- d'affecter les résultats tels que proposés dans le rapport du conseil d'administration, soit:
- Report à nouveau de LUF 145.667,-.
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998.
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour extrait conforme Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27380/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

EUROPORTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 70.126.

__

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000

Deuxième résolution

Le conseil informe l'assemblée que le commissaire aux comptes de la société, M. Michele Crisci, nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1999, a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

Sur proposition du conseil, l'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société, en substitution de M. Michele Crisci.

Luxembourg, le 12 mai 2000.

Signature

Le président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27384/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FAR AND HIGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerweg. R. C. Luxembourg B 55.694.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme FAR AND HIGH S.A. avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C n° 527 du 17 octobre 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 55.694.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian Salieres, administrateur de société, demeurant à B-1370 Jodoigne.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Eric Nisol, dentiste, demeurant à B-4800 Verviers, rue des Coteaux, 1.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise Legros, infirmière, demeurant à B-4800 Verviers, rue des Coteaux, 1.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur liste de présence, signée par les actionnaires présents et par le mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1) Transfert du siège de la société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-9964 Huldange, Beesleckerweg, 35.
 - 2) Modification de l'objet social de la société.
 - 3) Révocation du conseil d'administration et nomination d'un nouveau conseil d'administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-9964 Huldange, Beesleckerweg, 35, et de modifier l'article 2 al. 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2 al. 1er. Le siège social est établi à Huldange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de donner la teneur suivante à l'article 4 alinéa 1er des statuts:

«Art. 4 al. 1^{er}. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de produits dentaires et de véhicules automoteurs et tous service dans ce contexte, la confection de prothèses et toutes autres opérations relevant du milieu de la dentisterie.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Isabelle MARCHAL, administrateur de société, demeurant à B-1170 Bruxelles, Avenue des Ortolans, 71, et Monsieur Patrick Van Geel, administrateur de société, demeurant à B-1160 Bruxelles, rue E. Rotiers, 4, comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge.

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Christian Salieres, administrateur de société, demeurant à B-1370 Jodoigne, administrateur.

Madame Anne-Françoise Legros, prénommée.

Monsieur Eric Nisol, prénommé, est confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Nisol, A.-F. Legros, C. Salieres, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 9 mai 2000, vol. 348, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 mai 2000.

M. Weinandy.

(27390/238/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FAR AND HIGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerweg.

R. C. Luxembourg B 55.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 mai 2000.

M. Weinandy.

(27391/238/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FIDUSUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 51.663.

Le bilan correctif de liquidation au 21 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature

Un mandataire

(27393/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FINOBLIG S.A., Société Anonyme. (mise en liquidation le 16 mai 2000).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 57.887.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour FINOBLIG S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(27394/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FINOBLIG S.A. & CIE, Société en commandite par actions, (en liquidation à partir du 15 mai 2000).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 57.888.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour FINOBLIG S.A. & CIE, Société en commandite par actions BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(27394/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FIN.OP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 69.059.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre

de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour FIN.OP. S.A., Société Anonymes

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(27396/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FINORA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 19.077.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2000, vol. 536, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 9 mai 2000

Affectation du résultat: la perte de EUR 4.410,75 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

La démission de Madame Patricia Thill est acceptée. Nomination en qualité de nouvel administrateur de Madame Paule Kettenmeyer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27397/297/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FINSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 14.862.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour FINSAN S.A., Société Anonymes

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(27398/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

GHISOLFI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 74.994.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2000

Première résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Bruno Ghisolfi, gérant d'entreprises, résident à Tortola, 15, via G. Garducci, président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblées générale et du conseil d'administration.

> Pour extrait conforme Pour le Conseil d'Administration M. Sterzi C. Marques

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27402/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.177.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 2 janvier 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 5 mai 2000, non encore publié.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27399/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

FRITURE IRENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

L'an deux mille, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée FRITURE IRENE S.A., avec siège social à L-8058 Bertrange, 14A, rue de la Fontaine, au capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), intégralement souscrit et libéré, représenté par mille deux cent cinquante actions nominatives (1.250) de mille francs (1.000,-) de nominal chacune,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Francis Kesseler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140, du 20 mars 1996;

et modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale statutaire en date à Bertrange du 12 août 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578, du 9 novembre 1996.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Romain Hoffmann, commerçant, demeurant à L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert Reicherts, employé privé, demeurant à L-3837 Schifflange, 16, rue du Fossé.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- 1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement;
- 2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article sept des statuts.
- 2.- Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3.- Prorogation et renouvellement du mandat des administrateurs.
- 4.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- 5.- Et changement de l'adresse du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de donner à l'article sept des statuts. la teneur suivante:

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société:

- a) constate que Monsieur Gustave Heinerscheid, en son vivant commerçant, ayant demeuré à L-3314 Bergem, 1, rue des Champs, est décédé à Bergem, le 9 décembre 1999;
- b) et accepte la démission de Madame Nicole Tock, sans état, demeurant à L-3314 Bergem 1, rue des Champs, de sa fonction d'administrateur et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Elle décide à l'unanimité des voix, de nommer à compter de ce jour, comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Robert Reicherts, prédit; et
- Madame Marie-Jeanne Heinerscheid, sans état, demeurant à L-8067 Bertrange, 14A, rue de la Fontaine.

Conseil d'administration actuel:

- Monsieur Romain Hoffmann, prédit;
- Monsieur Robert Reicherts, prédit; et
- Madame Marie-Jeanne Heinerscheid, prédite.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de proroger et/ou de renouveler le mandat des administrateurs actuels pour une nouvelle période de six années et décide que le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société à l'unanimité des voix décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de Messieurs Romain Hoffmann et Robert Reicherts, prédits.

Cinquième résoluiton

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer l'adresse du siège social de la société et de lui donner comme nouvelle adresse du siège social L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Hoffmann, J.-P. Cambier, R. Reicherts, M.-J. Heinerscheid, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2000, vol. 858, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27400/224/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

G.F.I. S.A., GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.114.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour G.F.I. S.A.

GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(27401/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

IMMOBILIERE ROYALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 18.303.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 4 avril 2000 à 16.00 heures à Luxembourg

- 1. L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 156.172,92 (cent cinquante-six mille cent soixante-douze Euros quatre-vingt-douze cents) avec effet au 1er janvier 2000.
- 2. L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 156.172,92 (cent cinquante-six mille cent soixante-douze Euros quatre-vingt-douze cents), représenté par 17.000 (dix-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme Signatures Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27412/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature

Un mandataire

(27403/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 29.864.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 5 mai 2000 à 15.00 heures

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999;
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999;

L'exercice clôture avec une perte de LUF 29.716,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 29.716,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27404/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

GONNORD INVESTMENTS.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 36.712.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

M. Berger

Fondé de pouvoir

(27405/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

ISAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 32.832.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 mai 2000. *Pour ISAVER S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(27422/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.838.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Annule et remplace le bilan déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 mai 2000.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27406/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

HEIDERSCHEID TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX,

Einmannhandelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8285 Kehlen, 38, rue des Champs. H. R. Luxemburg B 22.153.

AUSZUG

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 16. Mai 2000, einregistriert zu Esch an der Alzette, am 17. Mai 2000, Volumen 849, Folio 81, Case 1, hervor:

Die Versammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Walter Brantner, Unternehmer, wohnhaft zu Krems an der Donau, Österreich, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer anzunehmen und gewärt ihm Entlast für die Ausführung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Die Versammlung beschliesst Herrn Henri Stein, Steuerberater, wohnhaft in Linger, 61A, rue du Bois, zum administrativen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Versammlung beschliesst Herrn Walter Brantner, vogenannt zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig vertreten durch die alleinige Unterschrift ihres technischen Geschäftsführers.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Differdingen, den 22. Mai 2000.

R. Schuman.

(27407/237/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

IBERILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.

Le 18 mai 2000, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société IBERILUX S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Thiry.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur René Pons.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eugène Moutschen.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste des présences qui, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose:

- 1. que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- lecture du rapport du conseil d'administration;
- lecture du rapport du commissaire;
- approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- affectation du résultat;
- décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour leur fonction au cours de l'année écoulée;
- renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire pour la durée d'un an;
- divers.
- 2. que la totalité des actions est présente ou représentée et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués;
- 3. la présente assemblée réunissant la majorité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire, le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.99 ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de reporter la perte de l'exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur fonction au cours de l'année écoulée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité le renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire pour la durée d'une année. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature

Signature

Signature

Le Président

Le secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27408/514/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

I.F., INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.621.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2000, vol. 536, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

I.F., INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(27409/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

I.F., INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 28.621.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 mars 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Simone Strocchi, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

I.F., INTERNATIONAL FRANCHISING HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27410/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND

SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(27423/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 60.623.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2000, vol. 316, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2000.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l.

(27411/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INNAMORATI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4478 Belvaux, 15, rue des Près.

R. C. Luxembourg B 67.599.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2000, vol. 316, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2000.

INNAMORATI, S.à r.l.

(27413/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 56.534.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

(27416/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 56.534.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

(27417/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERNATIONAL MARKETING DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.391.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature.

(27418/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.556.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(27419/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.556.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 25 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de INTERSTYLE HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27420/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

INTERSTYLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 40.556.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 avril 2000

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de INTERSTYLE HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27421/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

KEKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KEKER S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 août 1999, publié au Mémorial C numéro 797 du 30 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social de la société et de l'article quatre des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décider de modifier l'objet social de la société et par conséquent de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet:

- l'enseignement et la formation médical et pharmaceutique à distance sur supports multiples et plus particulièrement sur internet,

- l'organisation de séminaires, colloques, la cession de formation se rapportant au médical et paramédical,
- le gardiennage et l'entretien de propriétés et d'une façon générale tous conseils dans l'acquisition de propriétés,
- l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que de prendre des participations dans des société civiles immobilières.

La société pourra en général faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J.-M. Detourbet, J.-P. Cambier, B. Siret, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2000, vol. 858, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27424/224/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

KOTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 44.416.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature

Un mandataire

(27425/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

KOTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 44.416.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Signature

Un mandataire

(27426/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

KOTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 44.416.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège de la société en date du 9 mai 2000 à 15.00 heures

Décisions

- L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998;
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 8.991,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 8.991,-
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999;
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 2.500,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
 - Report à nouveau de LUF 2.500,
- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées important qu'elle a subies au 31 décembre 1999;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27427/751/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

KURANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 55.601.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KURANDA S.A. Signatures

(27428/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LAMPERTSBIERGER BROUTKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 19, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 65.326.

Suivant acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 avril 2000, numéro 642 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2000, vol. 858, fol. 77, case 1, de la société à responsabilité limitée. LAMPERTSBIERGER BROUTKESCHT, S.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 19, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 699 du 29 septembre 1998, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), les parts sociales se répartissent comme suit:

PROMETHEE S.A., avec siège social à Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte 100 parts.

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes: Quittance et décharge sont consenties à Monsieur Jean-Claude Lang, gérant technique et Madame Danielle Theis, gérante administrative, pour toute leur gérance. Est nommé comme nouveau gérant technique et administratif Monsieur Serge Ribeiro, demeurant à B-6921 Chanly, 39, rue Marcatin.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique et administratif. Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller Le notaire

(27431/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LIREPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg,69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 9.969.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour LIREPA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(27433/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LA FINANCIERE HDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 57.588.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(27429/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LA FINANCIERE HDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 57.588.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 17 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LA FINANCIERE HDI S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27430/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LEOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.032.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 29 mars 2000

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Monsieur Gustave Stoffel et Dirk Raeymekers de leur fonction d'administrateur, décide d'accepter ces démissions.

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet au 29 mars 2000:

Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg;

leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme LEOLA INTERNATIONAL S.A. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27432/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LODA VICTORIA INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 45.915.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Le domiciliataire

(27434/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LOINA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 53.148.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour LOINA HOLDINGS S.A. Société Anonyme SOFINEX S.A. Société Anonyme Signature

(27435/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LOWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.267.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la société le 19 avril 2000

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Lars Magnus Claesson, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2000.

Monsieur Lars Magnus Claesson portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant, pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué à la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2000.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27436/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 22.716.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le deux mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LPA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 4 juin 1985, numéro 151.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 27 juillet 1999, numéro 575.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Etringer, comptable, demeurant à Bridel.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur François Thill, expert-comptable, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant:
- 1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au directeur général.
- 3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.000 actions en circulation, 990 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- IV.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:
- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

10 avril 2000 et 17 avril 2000;

- au journal Lëtzebuerger Journal, en date des:

8/9 avril 2000 et 15/16 avril 2000.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 16 mars 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2016 Luxembourg et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Monsieur Lex Benoy, prénommé sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Constant Weynants, expert-comptable, demeurant à Leuven (B), de sa gestion de liquidation de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société LPA S.A. a définitivement cessé d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Boden, C. Etringer, F. Thill, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 2000, vol. 413, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mai 2000. E. Schroeder. (27437/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

, 1 0

LUXCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 15.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour LUXCONSULT S.A. FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(27438/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.974.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(27439/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(27440/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(27441/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 26 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale LUF 49.179,-- profit à reporter: LUF 934.405,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996;
- de renouveler le mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 26 avril 2000.

T. van Dijk Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27442/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 27 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale LUF 15.893,-- profit à reporter: LUF 301.967,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 27 avril 2000.

T. van Dijk Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27443/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 28 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;

- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale LUF 13.541,-- profit à reporter: LUF 257.272,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

T. van Dijk Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27444/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LUX LEASING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 16.096.

Aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 30. März 2000 geht hervor, dass

- Herr Adrien Ney, mit Wohnsitz in Consdorf, als Nachfolger für Herrn K. Tjaden in den Verwaltungsrat kooptiert wurde.
- Herr E. W. Contzen mit Wirkung 31. März 2000 als Nachfolger von Herrn K. Tjaden zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wurde.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27445/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

LYNCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 65.900.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2000, vol. 536, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 2 mai 2000

Affecation du résultat: le bénéfice de l'exercice de USD 1.540.775,06 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Patricia Thill et nomme comme nouvel administrateur Madame Paule Kettenmeyer, demeurant au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27446/297/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.681.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaire qui s'est tenue le 30 juin 1997

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires MADIVA INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: LUF 3.088.726,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27447/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 50.681.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 1997

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MADIVA INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 30 juin 1997.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27448/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MAISON CHARLES KRECKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 99, rue de l'Alzette. R. C. Luxembourg B 22.750.

EXTRAIT

Dissolution

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 2000, numéro 624 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 200, vol. 858, fol. 73, case 3, que la société à responsabilité limitée MAISON CHARLES KRECKE, S.à r.l. avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 11 avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 143 du 29 mai 1985, modifiée à plusieurs reprises par actes du 27 février 1989, du 24 janvier 1990, du 12 mars 1990, du 21 décembre 1990 et du 17 décembre 1993, au capital social de un million de francs (1.000.000,-)

a été dissoute avec effet au 17 avril 2000.

A la suite de cette dissolution, la liquidation a été réalisée et a été définitivement clôturée.

Les associés accordent pleine et entière décharge aux gérants de la société.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la prédite société

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

Pour extrait N. Muller

(27449/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MAVA HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 20.634.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation MAVA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 20.634.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, employé privé, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Délibéré sur la gestion du Liquidateur.
- 3.- Décharge à donner aux Administrateurs, Commissaire, Liquidateur et Commissaire à la liquidation.
- 4. Fixation du lieu de la conservation des livres et pièces de la Société.
- 5.- Clôture de la liquidation.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
 - IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.
- V. Une assemblée générale extraordinaire documentée par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2000, en voie de publication au Mémorial, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale désigna comme liquidateur FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 26 avril 2000, prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation Monsieur Aloyse Scherer jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg. Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la gestion du liquidateur et les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux anciens administrateurs et commissaire, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 124S, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

R. Neuman.

(27450/226/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MILLS ONTARIO ACQUISITIONS L.C.C. LUXEMBOURG BRANCH.

Siège de la succursale: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 68.162.

Extrait de la résolution prise au siège social le 5 mai 2000

La démission de M. Stefan Arts est acceptée avec effet immédiat. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 5 mai 2000.

Après cette résolution, les gérants de la succursale sont:

- Laurence C. Siegel;
- Pieter B McMillan;
- Thomas E. Frost.

L'adresse de la succursale est 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27452/003/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MERSCI. Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2000 que les mandats des gérants. M. E. Schmit, demeurant à Bettembourg et M. C. Arendt, demeurant à Warken sont reconduits jusqu'à la tenue de l'assemblée générale devant porter approbation des comptes au 31 décembre 2000.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2000.

Pour extrait conforme

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27451/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MITOL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 53.121.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 11 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction de président du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet au 11 avril 2000, M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

MITOL HOLDING S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme Banque domiciliataire Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27453/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.431.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A..

(27454/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.431.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordiniare des Actionnaires qui s'est tenue le 25 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MODA BRAND HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - profit à reporter: CHF 33.559.574,34
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Mrs C. Ferry

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27455/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, Val Ste Croix. R. C. Luxembourg B 65.795.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 11 mai 2000 Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Lamesch avec effet immédiat et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Max Galowich, juriste, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, résidant à Luxembourg.

Qui acceptent leurs mandats pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Troisième résolution

L'assemblée accepte le changement du siège social de la société, avec effet immédiat au n° 16 du Val Ste Croix.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Maurice Haupert, expert-comptable, demeurant à Pétange, commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée désigne comme nouveau commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A., Luxembourg. Luxembourg, le 11 mai 2000.

MOLENE FINANCIERE HOLDING S.A.

Deux administrateurs

M. E. Ries

M. Cl. Schmitz

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27456/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

M.M.C.A., MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

L'an deux mille, le vingt avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare, sous la dénomination de MULTIMEDIA CONSULTING & ADVERTISING S.A. en abrégé M.M.C.A. S A

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 114, du 17 mars 1993;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 124, du 12 mars 1996;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 243, du 15 mai 1996,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 568 du 17 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Remo Bearzatto Jr., publicitaire, demeurant à L-3763 Tétange, 22, rue de l'Eau, qui désigne comme secrétaire Madame Vittorina Chiaradia, sans état, demeurant à L-3763 Tétange, 22, rue de l'Eau.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gianpietro Zin, administrateur de sociétés, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Viaduc.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social et modification de l'article deux des statuts.
- 2. Démission d'un administrateur.
- 3. Nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de la société de Capellen à Luxembourg et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

(le reste sans changement).»

Suite à la présente décision la nouvelle adresse de la société est établie à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur P. Frey, publicitaire, demeurant à L-8325 Capellen, 60, rue de la Gare, de sa fonction d'administrateur, sans lui donner quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur, à partir de ce jour, Monsieur Gianpietro Zin, administrateur de sociétés, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Viaduc.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2002.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Bearzatto, V. Chiaradia, G. Zin, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2000, vol. 858, fol. 77, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27458/224/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

MONDIAL FORNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 51.441.

Le bilan au 31décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

MONDIAL FORNI INTERNATIONAL S.A. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque domiciliataire

Signature Signature

(27457/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NEWCASTLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.782.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 14 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 14 avril 2000, M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

NEWCASTLE S.A., Société Anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire Signature Signature

00 francs

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27459/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NEWMEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 69.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2000 Deuxième résolution

Le conseil informe l'Assemblée que le commissaire aux comptes de la société, M. Michele Crisci, nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1999, a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société, en substitution de M. Michele Crisci.

Luxembourg, le 12 mai 2000.

Le président du conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27460/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.256.

Le rapport annuel au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

NEW MILLENNIUM, SICAV SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature Signature

(27461/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NEW MILLENNIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.256.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 19 avril 2000 à 10.00 heures au siège social.

Le Conseil d'administration:

MM. Giampietro Nattino, BANCA FINNAT EURAMERICA SpA, Piazza del Gesù 49, I-00184 Roma, président, Arturo Nattino, BANCA FINNAT EURAMERICA SpA, Piazza de Gesù 49, I-00184 Roma, administrateur,

Germain Birgen, Administrateur et secrétaire, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT S.C, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le secrétaire du Conseil d'Administration

M. Jean Louis Catrysse, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme NEW MILLENNIUM, SICAV SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE Société Anonyme

Banque dépositaire Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27462/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NEWS ARTS NOUVEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 63.271.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2000, vol. 316, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2000.

NEWS ARTS NOUVEAUX, S.à r.l.

(27464/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NIGHTINGALE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 55.724.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 novembre 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

«L'assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire; cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 juillet 1999.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Pierre Bouchoms en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999.»

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour NIGHTINGALE FINANCE S.A. S. Vandi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27465/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

NIGHTINGALE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 55.724.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 3, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

(27466/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PADANA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 67.245.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 25 avril 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Jean Pierre Guillaume Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

PADANA LUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme

Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27468/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

F.L. PROMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PUBLITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-3446 Dudelange, 41, rue M. Cungs.

L'an deux mille, le seize mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Francesco Zepponi, employé, demeurant à L-4435 Soleuvre, 27, rue de la Croix,
- 2. Monsieur Louis Farneti, employé, demeurant à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs,
- 3. et Monsieur Yannick Gillet, infographiste, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 29, rue Godefroid Kurth.

Lesquels comparants déclarent que Monsieur Francesco Zepponi, prédit, est propriétaire de deux cent cinquante et une (251) parts sociales, Monsieur Louis Farneti, prédit, de deux cent cinquante (250) parts sociales et Monsieur Yannick Gillet, prédit, de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée PUBLITEC, S.à r.l., avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 417 du 27 août 1996,

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 1998, numéro 1027 de son répertoire, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 740 du 13 octobre 1998.

I. - Monsieur Francesco Zepponi, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, rétroactivement à compter du 20 avril 2000, à Monsieur Sebastiano Lovece, carreleur, demeurant à L-3453 Dudelange, 7, rue des Coquelicots,

les deux cent cinquante et une (251) parts sociales sur les deux cent cinquante et une (251) parts sociales lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession:

La prédite cession sub I.- a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent cinquante et un mille francs (251.000,-), laquelle somme Monsieur Francesco Zepponi, prédit, déclare et reconnaît avoir reçue en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, directement de Monsieur Sebastiano Lovece, et il lui en donne quittance, titre et décharge pour solde.

II. - Monsieur Yannick Gillet, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, rétroactivement à compter du 20 avril 2000, à Monsieur Louis Farneti, prédit,

ici présent, ce acceptant,

cinquante (50) parts sociales sur les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales lui appartenant dans la prédite société. Prix de cession:

La prédite cession sub II. - a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante mille francs (50.000,-), laquelle somme Monsieur Yannick Gillet, prédit, déclare et reconnaît avoir reçu en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, directement de Monsieur Louis Farneti, prédit, et il lui en donne quittance, titre et décharge pour solde.

III. - Monsieur Yannick Gillet, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, rétroactivement à compter du 20 avril 2000, à Monsieur Sebastiano Lovece, prédit,

ici présent, ce acceptant,

quarante-neuf (49) parts sociales sur les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession:

La prédite cession sub III.- a eu lieu moyennant le prix principal de quarante-neuf mille francs (49.000,-), laquelle somme Monsieur Yannick Gillet, prédit, déclare et reconnaît avoir reçu en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, directement de Monsieur Sebastiano Lovece, et il lui en donne quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter du 20 avril 2000 des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés représentant plus des trois quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associés de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de six cent mille francs (600.000,-), en vertu de l'acte constitutif ci-avant cité, en date du 9 mai 1996.

Par suite des prédites cessions, la répartition des parts sociales s'établit rétroactivement à compter du 20 avril 2000 comme suit:

1 Monsieur Louis Farneti, prédit, trois cents parts sociales	300 parts
2 et Monsieur Sebastiano Lovece, prédit, trois cents parts	
Total: six cents parts sociales	600 parts

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés de la prédite société, représentés comme il est dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix d'étendre l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles, la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence de publicité.

(le reste sans changement).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de changer la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La société prend la dénomination F.L. PROMO, S.à r.l.

Troisième résolution Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la prédite société d'Esch-sur-Alzette à Dudelange et de modifier par conséquent l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Suite à cette modification l'adresse du siège social est établie à L-3446 Dudelange, 41, rue Mathias Cungs.

Quatrième résolution

L assemblée générale extraordinaire accepte à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Francesco Zepponi, prédit, de sa fonction de gérant technique et administratif à compter du 20 avril 2000 et lui donne quitus, titre et décharge pleine et entière à compter de cette date.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de nommer

- Monsieur Louis Farneti, prédit, comme gérant technique de la société pour une durée illimitée.
- Monsieur Sebastiano Lovece, prédit, comme gérant administratif de la société pour une durée illimitée.

En dessous du montant de cinquante mille francs (50.000,-) la société est valablement engagée par la seule signature d'un des deux gérant.

Au dessus du montant de cinquante mille francs (50.000,-) la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Louis Farneti, prédit, gérant technique de la société.

Déclaration

Les comparants déclarent que la société n'est propriétaire d'aucun immeuble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Zepponi, L. Fernati, Y. Gillet, S. Lovece, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2000, vol. 860, fol. 6, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N Muller

(27483/224/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.611.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27469/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.611.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27470/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.611.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour P.I.L., PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS LUX S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27471/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PEREMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 42.383.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 2000, numéro 645 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 2000, vol. 858, fol. 77, case 8, que la société anonyme holding PEREMO S.A.H. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 9 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 118 du 19 mars 1993, modifiée le 22 décembre 1995 et le 27 février 1996, au capital social d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,-),

a été dissoute avec effet au 20 avril 2000.

La liquidation a été réalisée par Madame Vittorina Chiaradia, demeurant à Tétange, et a été définitivement clôturée. Celle-ci donne décharge définitive et entière de leurs fonctions aux administrateurs et commissaire aux comptes de la prédite société.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés à l'ancien siège social et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27472/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PLANETARIUM ADVISOR S.A. Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch . R. C. Luxembourg B 59.791.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mars 2000 a décidé de répartir le bénéfice disponible de LUF 30.090.796,- de la façon suivante:

dividende: LUF 30.000.000,report à nouveau: LUF 90.796,-

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Félix Arnold, Roberto Berti, Walter Buffo et Umberto Trabaldo Togna pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant se tenir en mars 2001.

Par ailleurs, l'assemblée a nommé à la fonction de Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG, Luxembourg pour la même période d'un an.

L'assemblée a décidé de modifier la devise du capital de la société pour le libeller non plus en LUF mais en EUR, d'augmenter le capital social de 631,95 euros pour le porter à 75.000,- euros par prélèvement sur les résultats reportés, de fixer la valeur nominale des actions à 250,- euros et de modifier en conséquence:

- l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à septante cinq mille euros (75.000,- EUR) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur de deux cent cinquante euros (250,- EUR) par action».

- l'article 16 des statuts pour remplacer le franc luxembourgeois par l'euros et donner au troisième paragraphe de cet article la teneur suivante:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.»

Pour PLANETARIUM ADVISOR S.A Société Anonyme BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2000, vol. 535, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27479/006/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PERL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.422.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 octobre 1985, publié au Mémorial C numéro 362 du 9 décembre 1985,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par Maître Francis Kesseler, préqualifié,

- en date du 1er octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 619 du 24 décembre 1992 et
- en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 71 du 13 février 1993,

au capital social de trente-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 34.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-quatre mille francs luxembourgeois (LUF 34.000,-) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, préqualifié, en date du 8 mai 2000,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2000, vol. 858 fol. 97 case 10,

que la société anonyme PERL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 23.422,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2000. (27473/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PICTET WORLD SECURITIES FUND, (anc. PICTET INTERNATIONAL EQUITY FUND).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 62.627.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

M. Berger

F. Kesseler.

Fondé de pouvoir

(27474/052/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

BUGATTI S.A., Société Anonyme, (anc. QUEEN'S PUB S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUEEN'S PUB S.A. ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains,

constituée suivant acte reçu parle notaire instrumentant le 14 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 332 du 11 mai 1999, page 15890.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Addelkader Chergui, commerçant, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franco Lefemine, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Changement de la dénomination en BUGATTI S.A.
- 2. Modification de l'objet social.
- 3. Révocation d'un administrateur avec décharge et nomination d'un nouvel administrateur.
- II. Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Qu'il appert de ladite liste de présences que sur les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présents ou dûment représentés et que par conséquent la présente Assemblée est régulièrement constituée et sans que les publications n'aient été requises elle peut valablement délibérer.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BUGATTI S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en remplaçant le premier paragraphe de l'article deux des statuts par le texte suivant:

«La société a pour objet l'exploitation d'une discothèque avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée décide de révoquer comme administrateur Monsieur Youcef Hamdaoui, informaticien, demeurant à F-57290 Fameck, 31, rue de l'Alsace, et de lui donner décharge pour son mandat.

Sur ce l'assemblée a nommé nouveau administrateur Monsieur Franco Lefemine, employé privé, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer, qui terminera le mandat de Monsieur Hamdaoui.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes, est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Chergui, N. Simon, F. Lefemine, U. Tholl.

Enregistré à Luxembourg, le Mersch, le 12 mai 2000, vol. 413, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mai 2000.

U. Tholl.

(27484/232/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

BUGATTI S.A., Société Anonyme, (anc. QUEEN'S PUB S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

Statuts coordonnés suivant acte du 9 mai 2000, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27485/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PROTEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2000, vol. 536, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature le domiciliataire

(27482/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

RODBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52-54, rue Poncaré. R. C. Luxembourg B 20.724.

Le bilan clôturé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27489/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

RUCARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 38.166.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2000, vol. 316, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

RUCARI, S.à r.l.

(27490/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.849.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27475/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.849.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27476/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.849.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27477/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.849.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour PLACIDIA IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(27478/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

PORCELAINES MENDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du ${\sf X}$ Septembre.

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Elisio Ribeiro Mendes, gérant de société, demeurant à L-4872 Lamadelaine, 12, rue de la Fontaine.

Lequel comparant déclare être seul associé et propriétaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée PORCELAINES MENDES, S.à r.l., avec siège social à L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du X Septembre,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 janvier 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2000, vol. 856, fol. 40, case 1, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, accepte à compter de ce jour la démission de Madame Sonia Maria Cambiais Rosinha, commerçante, demeurant à L-3520 Dudelange, 16, rue Saint Martin, de sa fonction de gérante unique de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Elle décide de nommer comme nouveau gérant unique de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Elisio Ribeiro Mendes, prédit, avec pouvoir d'engager la prédite société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: E. Ribeiro Mendes, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2000, vol. 858, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27480/224/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

RESTAURANT-PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, 3, rue Hassel.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 29 juin 1999

L'an mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le vingt-neuf juin à 14.00, l'assemblée générale extraordinaire s'est réunie, à Luxembourg, sur convocation de son président.

Sont présents							
Luisi Antonio	 	 	 	 	 	 	 170 parts
Luisi Manuela	 	 	 	 	 	 	 165 parts
Luisi Diana .	 	 	 	 	 	 	 165 parts
							500 parts

En conséquence, Monsieur Luisi Antonio, président de l'assemblée générale extraordinaire, constate que les associés présents réunissent la moitié au moins des associés et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour:

- 1. régime de signature;
- 2. divers.

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir général à Monsieur Luisi Antonio, Madame Luisi Manuela, Madame Luisi Diana, d'agir individuellement ainsi que le pouvoir d'engager valablement par leur seule signature la société.

La société sera valablement engagée par la signature d'un des associés cités ci-dessus.

Ce régime de signature convient également pour les comptes bancaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le président et les autres associés.

A. Luisi M. Luisi D. Luisi

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27486/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

RESTAURANT-PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, 3, rue Hassel.

Assemblée générale extraordinaire

En date du 2 mai 2000,

les associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l.,

Monsieur Antonio Luisi, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal, Mademoiselle Manuela Luisi, serveuse, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal et Mademoiselle Anne Diane Luisi, sans état, demeurant à Fentange, 113B, rue de Bettembourg,

représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) La nomination de Monsieur Matteo Santoro comme gérant technique est révoquée à partir du 30 avril 2000.
- 2) Monsieur Tollardo Eric, demeurant à Aspelt, 24, rue de Mondorf, est nommé gérant technique à partir de ce jour.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique, Monsieur Tollardo Eric, demeurant à Aspelt, 24, rue de Mondorf, ainsi que celle d'un des trois associés précités.

Fait à Weiler-la-Tour, en double exemplaire en date du 2 mai 2000. A. Luisi M. Luisi Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27486/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

RESTAURANT-PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, 3, rue Hassel.

Assemblée générale extraordinaire

En date du 11 mai 2000,

les associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l.,

Monsieur Antonio Luisi, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal, Mademoiselle Manuela Luisi, serveuse, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal et Mademoiselle Anne Diane Luisi, sans état, demeurant à Fentange, 113B, rue de Bettembourg,

représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Il est confirmé que la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique, Monsieur Tollardo Eric, demeurant à Aspelt, 24, rue de Mondorf, ainsi que celle d'un des trois associés précités.
 - 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des associés précités.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Englaro Daniel, fondé de pouvoir, demeurant à Fentange, 113B, rue de Bettembourg.

Fait à Weiler-la-Tour, en double exemplaire en date du 11 mai 2000. A. Luisi M. Luisi A.D. Luisi Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27488/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SOCIETE DE GESTION DE L'EURO GLOBAL INVESTMENT FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 7.051.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2000, vol. 536, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

M. Berger

Fondé de pouvoir

(27498/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 32.511.

L'an deux mille, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.511.

La séance est ouverte à 16.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Fernand Pesch, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité Directeur du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph Meres, secrétaire du Conseil d'Administration de la société, demeurant à Luxembourg.

Ont été appelés aux fonctions de scrutateur Madame Paola Pauly-Mascola, sous-directeur de la BANQUE INTER-NATIONALE A LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, et Monsieur Michel Sotil, sous-directeur des Services Bancaires de la KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à dix-sept millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (17.119.526,82) euros, avec abolition de la valeur nominale des actions.
- 2. Réduction du capital social tel que résultant du point précédent, d'un montant de cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (526,82) euros, pour le ramener de dix-sept millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (17.119.526,82) euros à dix-sept millions cent dix-neuf mille (17.119.000,-) euros représenté par six mille neuf cent six (6.906) actions sans désignation de valeur nominale, le montant de la réduction étant affecté à un poste de prime de conversion, dont l'assemblée pourra librement disposer en respectant le délai prévu par l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article cinq des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à dix-sept millions cent dix-neuf mille (17.119.000,-) euros, représenté par six mille neuf cent six (6.906) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le nouveau capital de la société s'élevant à dix-sept millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (17.119.526,82) euros, avec abolition de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (526,82) euros, pour le ramener de dix-sept millions cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six virgule quatre-vingt-deux (17.119.526,82) euros à dix-sept millions cent dix-neuf mille (17.119.000,-) euros représenté par six mille neuf cent six (6.906) actions sans désignation de valeur nominale, le montant de la réduction étant affecté à un poste de prime de conversion, dont l'assemblée pourra librement disposer en respectant le délai prévu par l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à dix-sept millions cent dix-neuf mille (17.119.000,-) euros, représenté par six mille neuf cent six (6.906) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Il ressort de la loi du 4 décembre 1990, modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, publiée au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil de Législation, A - Numéro 64 du 11 décembre 1990, que la société est exemptée des droits de timbre et d'enregistrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Pesch, J. Meres, P. Pauly-Mascola, M. Sotil, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2000, vol. 124S, fol. 14, case 3. – Reçu: Gratis.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

R. Neuman.

(27499/226/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 32.511.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27500/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SAINT AUBIN DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 25 avril 2000

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouveau administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Brunello Donati, demeurant à Milan, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionaire.

Le nouveau administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2000.

Pour extrait sincière et conforme Signature Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 6 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27491/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling. H. R. Luxemburg B 63.898.

Am 5. Mai 2000 um 9.00 h haben sich die beiden Gesellschafter der Gesellschaft SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A. versammelt.

Tagesordnung:

Abwahl von Herrn Masagoes Agoes Bin Masagoes Din als Verwaltungsrat.

Beschluss

- 1. Herr Masagoes Agoes Bin Masagoes Din ist mit sofortiger Wirkungs als Verwaltungsrat abgewählt.
- 2. Herr Hans Hoss wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsrat nominiert.
- 3. Seine Königliche Hoheit Sultan Mohammad Kudhar Sultan Julaspi Kiram II wird mit sofortiger Wirkung als «Chairman» ohne Vertretungsvollmacht nominiert.

Die Tagesordnung ist erschöpft und die Versammlung um 9.20 Uhr gescchlossen.

A. Schlosser H. Hoss

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 536, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délibrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(27492/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.506.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2000. SIRAP-GEMA FINANCE

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

(27495/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.506.

STATUTS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière avancée le 29 mars 2000 Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Bruno Eynard, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;

Renzo De Marchi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Brescia (Italie), administrateur-délégué;

Gianni Barcucci, dirigeant d'entreprises, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Federico Franzina, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Lino Berti, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature Signature

Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27496/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SETRAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 20.724.

Le bilan clôturé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(27493/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SILKROAD/LUX CAFE SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 12, rue du Fort Bourbon. R. C. Luxembourg B 47.342.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(27494/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

SOCIETE EUROPEENNIE DE CONSERVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 43.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenu au siège social le 20 mars 2000

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de MM Gustave Stoffel et Dirk Raeymaekers de leur fonction d'administrateur, décide d'accepter leur démission.

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appellant aux fonctions d'administrateur:

MM. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Patrikc Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur

Leurs mandats ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONSERVE S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(27497/025/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

STARTRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an deux mil, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de STARTRUST HOLDING S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162, du 18 mars 1998.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Arama, employé privé, demeurant à L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- 1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.
- 2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- 2.- Acceptation de la démission d'un administrateur.
- 3.- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 4.- Nomination d'un administrateur-délégué.
- 5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 11 des statuts concernant l'engagement de la société vis-à-vis des tiers, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La société est valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature d'un administrateur, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article (10) des statuts

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de ses fonctions d'administrateurs, à compter rétroactivement du 1^{er} mars 1999 de la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 1^{er} mars 1999.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter du 1er mars 1999 comme nouvel administrateur de la prédite Société, Monsieur René Arama, prédit.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite Société à l'unanimité des voix et conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales décide de nommer à compter de ce jour, comme administrateur-délégué, Monsieur René Arama, prédit.

Conseil d'Administration actuel

- Monsieur Gabriel Zarate Sanchez, architecte, demeurant à Bogota/Colombie, 9-33 Calle 92;
- Monsieur Marco Gutierrez Morad, avocat, demeurant à Bogota/Colombie 9-33, Calle 92;
- et Monsieur René Arama, prédit.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2002.

Administrateur-délégué:

Monsieur René Arama, prédit.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter rétroactivement du 31 décembre 1999 de la société FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l. et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 1999.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2000, comme nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE PREMIUM S.A. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, J.-P. Cambier, M. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2000, vol. 858, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2000.

N. Muller.

(27509/224/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27513/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27515/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27516/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village. R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27517/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27518/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27519/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27520/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27522/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

THE CAR TRANSPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3311 Abweiler, 18, rue du Village. R. C. Luxembourg B 31.942.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2000, vol. 316, fol. 58, case 10/11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

AERT SEKRETARIAT, S.à r.l.

Signature

(27523/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

ACHILLES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

STATUTS

L'an deux mille, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société MANDROS LIMITED, avec siège à 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de ACHILLES.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune, qui ont toutes été souscrites par la société MANDROS LIMITED, avec siège à 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.
 - Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 504.248,75 LUF.

Résolutions de l'Associée unique

Première résolution

Messieurs André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, MBA Connecticut, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances, chacun par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2000, vol. 510, fol. 41, case 5. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2000.

J. Seckler.

(27540/231/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CAFE CARAVELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

A comparu

Monsieur Joao Sequeira Romizio, cuisinier, demeurant à Dudelange, 152 route de Burange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes, savoir:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de CAFE CARAVELLA, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.
 - Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

- Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2000.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ vingt-cinq mille francs (25.000, francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décision

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- La société est gérée par l'associé unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 2.- Le siège social est établi à L-3598 Dudelange, 30 route de Zoufftgen.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Sequeira Romizio, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 27 avril 2000, vol. 418, fol. 55, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 mai 2000.

(27541/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

CONSULT ++ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

STATUTS

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société CONSULT ++ 01 Inc., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.),
- 2.- La société CONSULT ++ 02 Inc., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.), toutes les deux ici dûment représentées par Monsieur Gaston Walter Verelst, programmeur, demeurant à B-2980 Zoersel, 71, Wandelweg, (Belgique).

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CONSULT ++ S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:
- le conseil en général dans le domaine de l'informatique, la création de logiciel, la formation dans le domaine d'applications de logiciels en donnant des cours, la vente des appareils d'informatiques et outsourcing
 - l'intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou faite directement par l'assemblée générale suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.
- Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1 La société CONSULT ++ 01 Inc., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2 La société CONSULT ++ 02 Inc., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents Euros (15.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs. Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Gaston Walter Verelst, programmeur, demeurant à B-2980 Zoersel, 71, Wandelweg, (Belgique);
- b) La société CONSULT ++ 01 Inc., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.);
- c) La société CONSULT ++ 02 Inc., ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.),
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 19958 Lewes, Delaware, 25 Greystone Manor (U.S.A.).

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.
 - 5.- L'assemblée générale nomme comme administrateur-délégué Monsieur Gaston Walter Verelst, préqualifié.
 - 6.- Le siège social est établi à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Dont acte, fait et passé à lunglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G.-W. Verelst, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2000, vol. 510, fol. 44, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 23 mai 2000.

(27544/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2000.

LUXATLANTIC OVERSEAS AIRLINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.759.

EXTRAIT

Il y a lieu de rectifier la publication de l'acte d'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 1999, reçu par le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, concernant la société LUXATLANTIC OVERSEAS AIRLINES S.A., avec siège social à L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro B 65.759, qui a été faite au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 14 octobre 1999, page 36.591, par l'ajout du paragraphe suivant:

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant certifie avoir contrôlé l'existence des fonds apportés dans le cadre de la troisième résolution et constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi sont accomplies.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 mai 2000.

P. Decker.

(27505/206/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg